Quelle réglementation thermique pour quel projet ?

Maison neuve (SRef = Shab <= 50 m²) ou collectif :

- Si la **date de dépôt de PC** est à partir 01/01/2022 → **RE 2020**
- Si la **date de dépôt de PC** était entre 01/01/2013 et 31/12/2021 → **RT 2012**

Pour les extensions ou surélévations - **règle valable à partir du 01/01/2023 -> RE2020**

- Extension SRef > 80 m² → **RE 2020 Complète**
- Extension SRef de 50 à 80 m² → **Respect Bbio DH IC-construction + Exigences de moyens**
- Extension SRef <= 50 m² → **Exigence de moyens RE2020**

Pour les rénovations

- Pour les maisons (moins de 1 000 m²) **RT Existant élément par élément**
- Pour les immeubles d'après 1948 ayant une surface de plus de 1000m² →**RT Existant Globale**
- Quelles sont les aides et les exigences des matériaux et équipements →**Rénovation énergétique**

RE 2020 Dépôt de PC à compter du 01/01/2022 - Exigence de résultats

Exigences

- BBIO – Besoins Bioclimatiques – Reflète la qualité et la conception de l'enveloppe
- DEH – Degrés heures – nombre de degrés x les heures d'inconfort en été
- Cep,nr : Consommation en énergie primaire NON renouvelable
- Cep : Consommation en énergie primaire
- Impact carbone énergie : Impact sur le chgt climatique des consommations d'énergie
- Impact carbone construction : Impact sur le changement climatique des matériaux, équipements et de leur mise en œuvre sur le chantier (étude ACV)

2 Etudes : énergétique et étude ACV Analyse du Cycle de Vie pour vérifier Impact carbone construction)

Tests obligatoires

- Test d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment (test final obligatoire – test intermédiaire recommandé)
- Test et contrôle du système de ventilation

Attestations

- Bbio et DEH nécessaires pour le dépôt de PC
- AT3-1 – Attestation de conformité à la RE 2020 nécessaire pour déclarer l'achèvement de travaux DAACT

RE 2020

RT 2012 Dépôt de PC du 01/01/2013 au 31/12/2021 – Exigence de résultats

Exigences

- BBIO – Besoins Bioclimatiques – Reflète la qualité et la conception de l'enveloppe
- Cep : Consommation en énergie primaire
- Tic : Température intérieure conventionnelle

Etude énergétique : calcul du Cep et de la Tic

Test obligatoire : Test d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment (test final obligatoire – test intermédiaire recommandé)

Attestations

- Bbio nécessaire pour le dépôt de PC
- AT3 – Attestation de conformité à la RT 2012 nécessaire pour déclarer l'achèvement de travaux

RT 2012

RE 2020 – Extensions à partir du 01/01/2023

Exigences

- Elles sont définies par la fiche d'application **Extension nouvelle d'un bâtiment existant ET construction de petite surface** (V1 du 07/02/2023) **En MI Sref = Shab**

- La RE2020 s'applique pour tout bâtiment nouveau ou partie nouvelle de bâtiment existant. Par « partie nouvelle de bâtiment existant », il faut comprendre toute surface de bâtiment dont **le clos est nouvellement construit.**

Extensions RE 2020
Guide d'application

RT Existant - élément par élément pour une rénovation de moins de 1000 m² de SHON ou d'avant 1948 - Exigences de moyens

Exigences

En fonction de la zone climatique du projet (H1, H2 ou H3)

il faudra respecter à minima les performances thermiques décrite

dans l'arrêté du 3 mai 2007 (modifié à compter du 1er janvier 2018)

Les exigences concernent :

- les parois opaques : murs, toiture, planchers
- les parois vitrées
- le chauffage
- l'eau chaude sanitaire
- le refroidissement
- la ventilation
- l'éclairage
- les ENR

Exigences

RT Existant - Globale

Cette réglementation thermique définit une performance globale à atteindre pour un bâtiment rénové et s'applique à des projets spécifiques, comme la rénovation d'un immeuble complet. Les conditions suivantes doivent être réunies :

- La (SHON) est supérieure à 1 000 m2
- Le coût des travaux de rénovation proposés au maître d'ouvrage dépasse 25 % de la valeur hors foncier
- La construction du bâtiment s'est achevée après le 1er janvier 1948.

Pour l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, le maître d'ouvrage doit réaliser une étude de faisabilité technique et économique.

Exigences

Rénovation énergétique

Afin de faciliter votre projet de rénovation énergétique, un nouveau service public a vu le jour.
Depuis janvier 2022, un site internet unique est lancé : france-renov.gouv.fr.

Ce service a comme objectif de vous informer, vous orienter et d'accompagner les ménages dans leur démarche de rénovation énergétique.

Toutes les aides